

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/12/2016

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 28 Février 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2016. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 34 629 695,142 DT, un actif net de 34 542 979,180 DT et un bénéfice net trimestriel de 371 874,653 DT.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 4.3 « Evénements post clôture » aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la "AL HIFADH SICAV" au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 127 181,837 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 27 Février 2017

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ELLOUMI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	31-déc.-16	31-déc.-15
Portefeuille-titres	3.1	21 344 608,164	19 430 402,481
Obligations de sociétés		15 709 083,559	14 737 419,616
Emprunts d'Etat		4 493 856,605	4 377 466,865
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 141 668,000	315 516,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	13 277 019,393	17 616 942,257
Placements monétaires		12 254 661,275	17 162 228,884
Disponibilités		1 022 358,118	454 713,373
Créances d'exploitation	3.5	8 067,585	15 530,734
Total Actif		34 629 695,142	37 062 875,472
Passif			
Opérateurs Créditeurs	3.6	61 796,138	66 984,491
Autres créditeurs divers	3.7	24 919,824	22 874,273
Total Passif		86 715,962	89 858,764
Actif net		34 542 979,180	36 973 016,708
Capital	3.8	33 075 597,987	35 431 804,798
Sommes distribuables	3.11	1 467 381,193	1 541 211,910
Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,803	109,490
Sommes distribuables de la période		1 467 362,390	1 541 102,420
Actif net		34 542 979,180	36 973 016,708
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		34 629 695,142	37 062 875,472

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Revenus du portefeuille titres	3.2	256 828,105	1 098 131,312	238 314,434	1 019 307,500
Dividendes		0,000	103 070,519	0,000	57 441,000
Revenus des obligations		201 196,281	777 790,875	184 598,616	740 670,277
Revenus des emprunts d'Etat		55 631,824	217 269,918	53 715,818	221 196,223
Revenus des placements monétaires	3.4	193 279,809	939 221,086	242 452,800	736 355,066
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		111 520,870	451 160,700	162 146,570	504 426,275
Revenus des certificats de dépôt		67 838,611	345 662,162	33 674,650	123 826,451
Revenus des Dépôts à Terme		7 364,385	101 929,643	31 802,580	75 596,055
Revenus des comptes à vue		6 555,943	40 468,581	14 829,000	32 506,285
Total des revenus des placements		450 107,914	2 037 352,398	480 767,234	1 755 662,566
Charges de gestion des placements	3.9	(61 796,137)	(275 850,840)	(66 984,490)	(243 402,208)
Revenus net des placements		388 311,777	1 761 501,558	413 782,744	1 512 260,358
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(15 845,934)	(65 743,734)	(16 176,060)	(57 085,133)
Résultat d'exploitation		372 465,843	1 695 757,824	397 606,684	1 455 175,225
Régularisation du résultat d'exploitation		(79 864,079)	(228 395,434)	(32 834,941)	85 927,195
Sommes distribuables de la période		292 601,764	1 467 362,390	364 771,743	1 541 102,420
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		79 864,079	228 395,434	32 834,941	(85 927,195)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(3 175,769)	(33 630,951)	5 266,723	30 040,015
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 584,579	(46 853,320)	(8 123,623)	(87 616,053)
Frais de négociation de titres		0,000	(1 502,511)	0,000	(1 969,784)
Résultat net de la période		371 874,653	1 613 771,042	394 749,784	1 395 629,403

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	371 874,653	1 613 771,042	394 749,784	1 395 629,403
Résultat d'exploitation	372 465,843	1 695 757,824	397 606,684	1 455 175,225
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 175,769)	(33 630,951)	5 266,723	30 040,015
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	2 584,579	(46 853,320)	(8 123,623)	(87 616,053)
Frais de négociation de titres	0,000	(1 502,511)	0,000	(1 969,784)
Distributions de dividendes	0,000	(1 541 194,450)	0,000	(1 222 236,362)
Transaction sur capital	(2 238 168,727)	(2 502 614,120)	(670 537,061)	6 742 352,127
Souscription	22 968 790,649	115 371 416,712	31 684 084,307	98 385 013,623
Capital	22 305 200,000	114 132 700,000	30 762 900,000	96 737 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(212 918,477)	(1 024 962,890)	(236 921,336)	(702 144,988)
Régularisation des sommes distribuables	876 509,126	2 263 679,602	1 158 105,643	2 350 058,611
Rachat	25 206 959,376	117 874 030,832	32 354 621,368	91 642 661,496
Capital	24 484 300,000	116 447 100,000	31 405 600,000	90 032 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	(233 715,053)	(1 065 142,861)	(241 921,188)	(653 845,779)
Régularisation des sommes distribuables	956 374,429	2 492 073,693	1 190 942,556	2 264 107,275
Variation de l'actif net	(1 866 294,074)	(2 430 037,528)	(275 787,277)	6 915 745,168
Actif net				
En début de période	36 409 273,254	36 973 016,708	37 248 803,985	30 057 271,540
En fin de période	34 542 979,180	34 542 979,180	36 973 016,708	36 973 016,708
Nombre d'actions				
En début de période	355735	357088	363515	290041
En fin de période	333944	333944	357088	357088
Valeur liquidative	103,439	103,439	103,540	103,540
Taux de rendement de la période	1,06%	4,07%	1,05%	3,98%

Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 31 Décembre 2016

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2016	% actif
<u>Titres OPCVM</u>				
<u>Parts des fonds communs</u>	11 000	1 145 103,316	1 141 668,000	3,297%
FCP HELION MONEO	11 000	1 145 103,316	1 141 668,000	3,297%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	228 471	15 223 367,821	15 709 083,559	45,363%
AIL 2013-1	15 000	600 000,000	619 788,000	1,790%
AIL 2014-1	1 320	79 191,810	81 133,818	0,234%
AMEN BANK 2006	300	3 011,593	3 116,506	0,009%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	419 949,423	425 729,525	1,229%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	487 328,300	493 657,750	1,426%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	300 000,000	315 038,400	0,910%
AMEN BANK SUB 2014 A	6 200	491 200,000	516 891,041	1,493%
ATB 2007/1(25ANS)	4 300	275 219,840	283 544,630	0,819%
ATL 7.6% 2014/3	4 000	320 000,000	337 382,752	0,974%
ATL 2011 TF	8 850	530 999,400	554 505,294	1,601%
ATL 2014/2	3 000	300 000,000	310 970,400	0,898%
ATTIJARI LEAS.2011	2 000	40 000,000	41 857,600	0,121%
ATTIJARI LEAS.2015-1	5 000	500 000,000	521 712,000	1,507%
BH 2009-B	15 000	1 038 000,000	1 082 136,000	3,125%
BTE 2010-B	15 000	1 050 000,000	1 064 004,000	3,073%
BTE 2011-TV	2 000	120 000,000	124 760,000	0,360%
BTE2010-B	2 000	80 000,000	80 948,800	0,234%
BTE 2011-TV	1 000	60 000,000	62 380,000	0,180%
BTK-2009	2 500	149 982,680	155 116,692	0,448%
BTK-2012-1	5 000	214 300,000	215 692,000	0,623%
CIL 2012/2	10 000	400 000,000	417 848,000	1,207%
CIL 2014/1	9 050	543 000,000	557 566,880	1,610%
EO MODERN LEASING 2012	11 200	896 000,000	936 481,281	2,704%
EO SERVICOM 2012	5 000	200 000,000	208 620,000	0,602%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	300 000,000	314 836,800	0,909%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	350 000,000	353 710,000	1,021%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	500 000,000	523 392,000	1,511%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	600 000,000	618 811,200	1,787%
HL 2016-2	5 000	500 000,000	502 924,000	1,452%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	154 774,800	0,447%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	40 000,000	41 179,200	0,119%
STB 2010/1	15 000	899 700,000	929 376,000	2,684%
TLS 7.55% 2014/2	2 000	120 000,000	120 337,600	0,347%
UIB 2009/1	600	39 000,000	39 835,200	0,115%
UIB 2009/1 (20 ANS)	26 799	1 741 935,000	1 779 239,208	5,138%

UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	93 391,200	97 425,072	0,281%
UIB 2012-1C	3 425	291 158,575	306 333,110	0,885%
UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	516 028,000	1,490%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	4 486	4 547 975,300	4 493 856,605	12,977%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 040 894,888	3,006%
BTA 6.75% JUILLET 2017	842	885 676,100	867 584,388	2,505%
BTA 6.9 9 MAI 2022	34	34 986,000	36 053,410	0,104%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 340	2 598 002,500	2 540 752,948	7,337%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	20	1 910,000	1 983,502	0,006%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	1 483,200	1 525,532	0,004%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	4 917,500	5 061,937	0,015%
TOTAL		20 916 446,437	21 344 608,164	61,637%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 098 131,312 DT pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
<u>Dividendes</u>	0,000	103 070,519	0,000	57 441,000
- des Titres OPCVM	0,000	103 070,519	0,000	57 441,000
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	256 828,105	995 060,793	238 314,434	961 866,500
Revenus des obligations de sociétés	<u>201 196,281</u>	<u>777 790,875</u>	<u>184 598,616</u>	<u>740 670,277</u>
- intérêts	201 196,281	777 790,875	184 598,616	740 670,277
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>55 631,824</u>	<u>217 269,918</u>	<u>53 715,818</u>	<u>221 196,223</u>
- intérêts	55 631,824	217 269,918	53 715,818	221 196,223
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	256 828,105	1 098 131,312	238 314,434	1 019 307,500

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 13 277 019,393 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		12 138 438,952	12 254 661,275	35,388%
Emetteur STUSID BANK				
<u>Certificats de dépôt STUSID BANK</u>	4	2 984 338,286	2 992 123,555	8,640%
CD STUSID 10J 30/12/2016	1	998 950,268	999 159,994	2,885%
CD STUSID 60J 04/11/2016	1	496 314,277	499 876,039	1,443%
CD STUSID 60J 18/11/2016	1	496 314,277	499 010,454	1,441%
CD STUSID 60J 21/12/2016	1	992 759,464	994 077,068	2,871%
Emetteur ATB				
<u>Certificats de dépôt ATB</u>	1	987 692,308	998 751,950	2,884%
CD ATB 90J 12/10/2016	1	987 692,308	998 751,950	2,884%
Emetteur BTE				
<u>Certificats de dépôt BTE</u>	2	981 200,835	992 589,795	2,866%
CD BTE 160J 06/10/2016	1	487 596,899	494 244,037	1,427%
CD BTE 90J 26/10/2016	1	493 603,936	498 345,758	1,439%
Emetteur AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	963 353,368	984 598,050	2,843%
AMS 100J 04/10/2016	1	245 865,071	249 536,632	0,721%
AMS 290J 05/06/2016	1	476 923,882	493 356,643	1,425%
AMS 230J 03/12/2016	1	240 564,415	241 704,775	0,698%
Emetteur Electrostar				
<u>Billets de trésorerie</u>	4	1 914 378,784	1 935 040,727	5,588%
ELECTROSTAR 100J 04/10/2016	1	786 768,226	798 517,220	2,306%
ELECTROSTAR 120J 16/11/2016	1	490 117,035	493 847,231	1,426%
ELECTROSTAR 170J 28/12/2016	1	145 763,382	145 859,628	0,421%
ELECTROSTAR 100J 31/10/2016	1	491 730,141	496 816,648	1,435%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	2 241 809,159	2 267 653,843	6,548%
STEQ 280J 04/08/2016	1	764 280,319	782 904,726	2,261%
STEQ 90J 22/12/2016	1	492 445,425	493 270,701	1,424%
STEQ 90J 23/11/2016	1	985 083,415	991 478,416	2,863%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	2 065 666,212	2 083 903,355	6,018%
GIF 100J 05/12/2016	1	786 512,576	790 097,837	2,282%
GIF 120J 26/09/2016	1	294 070,221	298 840,298	0,863%
GIF 90J 02/11/2016	1	985 083,415	994 965,220	2,873%
Disponibilités		1 022 358,118	1 022 358,118	2,952%
Dépôts à vue		1 022 358,118	1 022 358,118	2,952%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		13 160 797,070	13 277 019,393	38,340%

3.4. Les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 à 939 221,086 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
Intérêts des billets de trésorerie	111 520,870	451 160,700	162 146,570	504 426,275
Intérêts des certificats de dépôt	67 838,611	345 662,162	33 674,650	123 826,451
Intérêts des DAT	7 364,385	101 929,643	31 802,580	75 596,055
Intérêts des comptes courants	6 555,943	40 468,581	14 829,000	32 506,285
TOTAL	193 279,809	939 221,086	242 452,800	736 355,066

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 067,585 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	1 967,585	2 030,734
Agios créditeurs à recevoir	6 100,000	13 500,000
TOTAL	8 067,585	15 530,734

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 61 796,138 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Rémunération distributeurs	22 070,048	23 923,033
Rémunération gestionnaire	26 484,058	28 707,637
Rémunération dépositaire	13 242,032	14 353,821
TOTAL	61 796,138	66 984,491

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 24 919,824 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Redevance CMF	2 900,187	3 284,104
Provision jeton de présence	8 999,940	8 479,463
Honoraires commissaire aux comptes	12 714,571	10 776,094
TCL	296,715	334,612
Impôt à payer	8,411	0,000
TOTAL	24 919,824	22 874,273

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2016</u>	
Montant (en nominal)	35 708 800,000
Nombre de titres	357 088
Nombre d'actionnaires	826
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	114 132 700,000
Nombre de titres émis	1 141 327
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	116 447 100,000
Nombre de titres rachetés	1 164 471
<u>Capital au 31/12/2016</u>	
Montant (en nominal)	33 394 400,000
Sommes non distribuables	-318 802,013
Montant du capital au 31/12/2016	33 075 597,987
<u>Nombre de titres</u>	333 944
Nombre d'actionnaires	749

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-2 334,430	-1 100,886
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-31 296,521	31 140,901
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	-46 853,647	-22 244,857
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	0,327	-65 371,196
Frais négociation de titres	-1 502,511	-1 969,784
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-81 986,782	-59 545,822
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-276 995,202	-169 150,171
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-1 024 962,890	-702 144,988
Régularisations sommes non distribuables rachats	1 065 142,861	653 845,779
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-318 802,013	-276 995,202

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 à 275 850,840 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Rémunération Distributeurs (STUSID BANK et TSI)	22 070,046	98 518,155	23 923,032	86 929,362
Rémunération gestionnaire (TSI)	26 484,059	118 221,788	28 707,636	104 315,217
Rémunération dépositaire (STUSID BANK)	13 242,032	59 110,897	14 353,822	52 157,629
TOTAL	61 796,137	275 850,840	66 984,490	243 402,208

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 à 65 743,734 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
Rémunération commissaire aux comptes	3 849,292	12 740,619	3 377,160	10 333,200
Redevance CMF	8 827,835	39 406,458	9 569,024	34 771,050
Jetons de présence	2 262,280	9 520,477	2 268,536	8 474,090
Autres impôts	906,527	4 076,180	961,340	3 506,793
TOTAL	15 845,934	65 743,734	16 176,060	57 085,133

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	17,460	42,258	-40,915	18,803
Exercice 2016	1 695 757,824	2 263 637,344	-2 492 032,778	1 467 362,390
Sommes Distribuables				1 467 381,193

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2016, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.3- Evènements post clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, "AL HIFADH SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 127 181,837 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.